

Communiqué de presse du 3 décembre 2018

Embargo jusqu'à 10h00

Forêt et Gibier sont-ils incompatibles ?

Une régénération naturelle de la forêt et des habitats intacts pour la faune sauvage ne sont pas incompatibles. C'est ce que démontre le papier de position adopté par la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage. La CFP estime que la régénération de la forêt et un habitat forestier riche en structures et en espèces jouent un rôle fondamental. Elle s'engage pour une compréhension mutuelle, l'acceptation et la définition d'objectifs en ce qui concerne la relation forêt-gibier et elle appelle à trouver des solutions en particulier aux niveaux local, régional et intercantonal. Cela nécessite des mesures coordonnées de sylviculture et de chasse, en tenant compte de la présence des grands prédateurs. Pour garantir la régénération de la forêt tout comme des populations de gibier saines, une collaboration et une implication de tous les acteurs concernés sont primordiales.

La forêt est un habitat important pour la faune sauvage et fournit de multiples prestations écosystémiques. Elle abrite une biodiversité élevée, protège contre les dangers naturels et offre un espace de détente à l'homme. Le défi pour les cantons est de reconnaître ces diverses attentes et de définir les mesures qui permettront de garantir ces prestations à l'avenir aussi. C'est dans ce contexte que la CFP a examiné les tensions potentielles dans les domaines de la gestion de la forêt et de la gestion de la faune. Le résultat de cette analyse constitue le papier de position adopté lors de son assemblée plénière du 30 novembre 2018 à Sarnen.

Régénération de la forêt et populations de gibier

Sans régénération, la forêt ne peut fournir ses prestations écosystémiques. Dans certaines régions, la régénération de la forêt est remise en question en raison de la forte influence des ongulés sauvages. Les effets attendus des changements climatiques vont encore aggraver cette situation, notamment par la modification du spectre d'essences forestières.

Sur le principe, la régénération forestière doit faire l'objet d'une appréciation adéquate, une évaluation précise étant complexe et laborieuse. Si celle-ci met en évidence des indices de régénération problématique, une méthode plus précise doit permettre de mesurer le rajeunissement. Une fois connues la localisation et l'ampleur du problème de rajeunissement, il faut en explorer les causes. Dans un premier temps, il convient de définir des mesures pouvant être prises sur place et dont la mise en œuvre relève de la compétence des responsables de la chasse et de la forêt. Dans un deuxième temps, d'autres acteurs peuvent être impliqués (p. ex. l'agriculture ou le tourisme).

Le problème doit être résolu au niveau local ou régional en associant les propriétaires forestiers et les chasseurs. Lorsqu'une acceptation mutuelle existe et que la collaboration fonctionne bien, des solutions sont possibles.

Pression croissante de la société de loisirs sur la forêt et la faune sauvage

La grande majorité de la population se rend en forêt avant tout pour y jouir de la tranquillité. La société du 24 heures sur 24 a cependant aussi fait son entrée en forêt. Les nouvelles possibilités techniques font que l'habitat de la faune sauvage est fortement perturbé à toute heure et à toute saison.

La CFP s'engage pour que les activités de détente et de loisirs soient adaptées au milieu naturel, en tenant compte du droit de libre accès à la forêt. Là où ce droit entraîne localement de fortes perturbations de l'habitat, des mesures d'amélioration de la tranquillité doivent être coordonnées en associant tous les acteurs concernés.

Régulation des grands prédateurs, régénération de la forêt et exploitation cynégétique équilibrée

Les grands prédateurs comme le lynx ou le loup influencent par leur présence la distribution spatiale et l'effectif des ongulés sauvages. Ils exercent donc indirectement une influence positive sur la régénération de la forêt.

Les «Plan Lynx» et «Plan Loup» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) définissent les conditions qui permettent un équilibre optimal entre la protection de l'espèce, la conservation de la forêt et l'exploitation cynégétique des ongulés sauvages. La CFP accepte les grands prédateurs que sont le lynx et le loup comme faisant partie d'un milieu naturel intact. Afin de garantir une exploitation cynégétique équilibrée des ongulés sauvages, les populations de grands prédateurs peuvent être régulées, dans la mesure où les conditions formulées dans les plans les concernant sont données et où l'influence du gibier sur le rajeunissement de la forêt est supportable.

Garantie de la gestion forestière et de la chasse

L'exploitation du bois en Suisse tend à diminuer. De même, certaines formes de chasse sont de plus en plus remises en question. Sans exploitation du bois, ni chasse, il n'est pas possible de maintenir une gestion forestière durable et proche de la nature et la qualité de l'habitat forestier se dégrade. En effet, une exploitation ciblée de la forêt serait nécessaire pour une part considérable de la biodiversité.

La CFP s'engage pour une gestion forestière durable et performante et pour une exploitation cynégétique conforme aux bases légales.

Annexe:

- **Forêt et gibier – Papier de position de la CFP** (adopté le 30 novembre 2018)

Les personnes suivantes se tiennent à disposition pour toute autre information:

Dr. Josef Hess, Landstatthalter, Président de la CFP: 041 666 62 81

Ueli Meier, Président de la CIC: 079 432 93 44

Fabian Bieri, Président de la CSF: 041 618 44 80

La **Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP** est la Conférence des Directrices et Directeurs des cantons, qui comprend également la Principauté du Liechtenstein. Cette Conférence intercantonale est en charge des forêts, de leur préservation comme de leur exploitation, ainsi que de la faune sauvage d'un point de vue de sa protection comme de la chasse et de la pêche.

Elle s'appuie sur les conseils des deux Conférences techniques suivantes:

La **Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF** est la Conférence nationale des Chefs des services cantonaux pour la gestion des espèces, la chasse et la pêche.

La **Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts CIC** est la Conférence nationale des Chefs des services cantonaux des forêts ou des divisions forestières des cantons.

Autres informations sous: www.kwl-cfp.ch.